



Avis du 26 juin 2013 concernant la nouvelle version du logiciel LuxEeB-H-tool

Chères utilisatrices/Chers utilisateurs du logiciel LuxEeB-H-tool,

Une nouvelle version du logiciel (version 3.43) est téléchargeable dès maintenant dans la zone « experts bâtiments d'habitation » du site internet www.energyefficient.lu. L'utilisation des versions antérieures du logiciel n'est plus admise, veuillez donc vous procurer cette nouvelle version du logiciel.

Les codes d'accès sont:

Nom d'utilisateur: expert_luxeeb


Mot de passe: beexul


Veuillez noter que le téléchargement du logiciel est réservé aux seuls experts définis par le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation. Les codes d'accès indiqués ci-devant ne doivent pas être diffusés à des tiers.

La mise à jour du logiciel peut aussi se faire automatiquement à partir du logiciel par le bouton « Auf update prüfen » se trouvant dans la rubrique « online » du box de commande « Steuerbox ».

Veuillez noter que la procédure de demande du fichier de licence a été légèrement modifiée afin de garantir la compatibilité avec Windows 8. Elle est décrite dans le guide de l'utilisateur.

La nouvelle version permet de choisir les exigences globales (q_H et Q_p) en fonction de la date de demande de l'autorisation de bâtir du bâtiment selon l'échéancier des nouvelles exigences globales introduit par le règlement grand-ducal du 5 mai 2012 (Mémorial A-N°96 du 11 mai 2012). Elle permet également de choisir les exigences antérieures pour les bâtiments dont l'autorisation de bâtir a été demandée avant le 1^{er} juillet 2012 (date butoir des exigences globales plus strictes). Il est à noter que le choix des exigences globales doit se faire conformément à la réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation en vigueur au moment de la demande de l'autorisation de bâtir du bâtiment concerné.

Le choix des exigences se fait via le bouton  dans le champs « Version der Verordnung/version du règlement ».

Dans la nouvelle version du logiciel ont également été intégrés des tests de plausibilité automatiques permettant l'auto-contrôle des données encodées. L'accès vers les tests de plausibilité se fait via le bouton .

Veillez noter que pour des raisons d'ordre technique, les fichiers sauvegardés avec la nouvelle version du logiciel ne se laissent pas ouvrir avec les versions antérieures du logiciel. Les anciens fichiers peuvent cependant être ouverts avec la nouvelle version du logiciel, dans ce cas, le choix des exigences globales ne se fait pas automatiquement, veuillez donc veiller à contrôler cette donnée.

L'équipe LuxEeB.